

# Concrétiser la notion de Service d'Intérêt Économique Général : un mode de gestion innovant

## DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7h)

## CONTEXTE

Introduite par le droit européen, la notion de service d'intérêt économiques général (SIEG) diffère de la notion française de service public. La qualification d'une activité en SIEG permet notamment à un acteur public d'octroyer une compensation via une convention de mandat tout en respectant le droit de la concurrence, à condition de se conformer à certains critères. Des recours à ce mode de gestion issu du droit communautaire ont donc eu lieu en France de manière progressive.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les spécificités de la notion pour être en mesure d'identifier les opportunités de mise en place d'un mandat SIEG sur vos territoires.

## PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse à toute personne qui s'intéresserait à ce nouveau mode de gestion.

## COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue du stage, les participants sont en mesure :

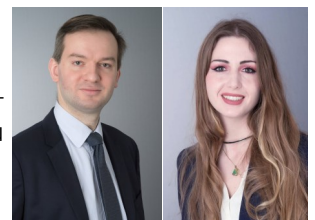
- de distinguer les différents modes de gestion (régies, marchés, concessions, subventions, mandatement SIEG) ;
- de connaître les principes, les fondements et les spécificités des SIEG ;
- de comprendre les notions d'aide d'Etat et d'autorité organisatrice ;
- Maîtriser la passation d'un SIEG ;
- d'appréhender les modalités des contrôles financiers des SIEG ;
- d'intégrer les SIEG comme possibilité dans vos modes de gestion.

## LIEU

Les Jeudis de l'Achat se déroulent dans nos locaux situés au 10-14 rue Audubon 75020 Paris.

## FORMATEUR

La formation est animée par Marie-Charlotte Simon et Cyril Malerba, consultants expérimentés. Spécialisés au sein du Cabinet sur ce domaine, ils mettront leur expérience au service de cette formation.



## ACCESSIBILITÉ

Le cabinet CitiA prend en compte la participation aux Jeudis de l'Achat de personnes en situation de handicap (Utiliser le formulaire de contact sur le site [www.citiA.fr](http://www.citiA.fr) pour vérifier les possibilités et modalités de l'accessibilité en fonction de la nature du handicap).

## LE CONTENU DE LA FORMATION

*Les thèmes successifs suivants seront tous abordés en prenant en compte la réglementation, la doctrine associée et les dernières jurisprudences. Des illustrations concrètes seront proposées et analysées. Des exemples tirés de la pratique des participants pourront être pris en compte.*

### Le cadre réglementaire

- La notion d'autorité organisatrice
- Les modes de gestion disponibles pour les acteurs publics
- La notion d'aide d'Etat
- Les fondements des Services Publics d'Intérêt Généraux

### Les caractéristiques structurantes d'un mandatement SIEG

- Les critères de l'arrêt Altmark
- La notion d'Obligation de Service Public : exemple d'application
- Comprendre les droits spéciaux ou exclusifs
- Le principe de la juste compensation et la notion de bénéfice raisonnable

### Maîtriser la procédure de passation

- L'identification des obligations de service public
- La rédaction des pièces de l'appel à manifestation d'intérêt
- La négociation et l'attribution de la convention de mandat

### Concrétiser la notion de SIEG: exemples de mandatement

- Exemples de SIEG dans le secteur de l'économie sociale et solidaire
- Exemple de SIEG dans le secteur de la formation
- Exemple de SIEG dans la création-reprise d'entreprises

### Les modalités de contrôles annuels

- Présentation des étapes
- Rappel sur le cadre financier
- Le contrôle de la juste compensation

### Les questions des participants

- Après inscription, les participants peuvent faire part de leurs interrogations en répondant à un questionnaire qui leur sera transmis
- Les questions qui n'auraient pas été traitées plus haut sont abordées en fin de session

## MOYENS, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes.

## DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 09 h 30 : Accueil des participants
- 09 h 45 : Tour de table et présentation
- 10 h 00 : Présentation des différents mode de gestion
  
- 11 h 00 : Pause
- 11 h 15 : Fondement et principes du SIEG
  
- 12 h 30 : Déjeuner
- 13 h 30 : Spécificités du SIEG, passation d'un SIEG, exemple de mises en œuvre
- 15 h 30 : Pause
- 15 h 45 : Les modalités des contrôles annuels  
Questions des participants
  
- 17 h 15 : Bilan et évaluation
- 17 h 30 : Fin de la formation

## ÉVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée en fin de formation à l'aide d'un questionnaire rempli par chaque participant

## ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

A l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support seront remis à chaque participant.



Les Jeudis de l'Achat est une marque déposée du cabinet Citia. Inscrit comme organisme de formation sous le n° 11 75 253 35 75, le cabinet Citia est exonéré de TVA pour toutes ses actions de formation en application de l'article 261-4-4°-a. 6ème alinéa du code général des impôts.

CITIA : 10-14, rue Audubon - 75012 Paris / Tél. : 09-72-85-37-16 / web : [www.citia.fr](http://www.citia.fr) / Siret : 350 480 851 00046 / NAF : 7022Z / RCS : Paris B 350 480 851 / TVA : FR07 350 480 851 00046